



### 1. OBJECTIF :

C'est une découverte et une spécialisation dans au moins deux activités sportives sélectionnées par l'établissement. Ces activités sont suivies sur le cursus 2<sup>nd</sup>e/1<sup>ère</sup>/Terminale avec des évaluations trimestrielles chaque année et une évaluation orale pour le baccalauréat.

L'option EPS poursuit donc 2 objectifs :

- Offrir une pratique physique supplémentaire en plus des 2h d'éducation physique et sportive obligatoire.

- Préparer les élèves à poursuivre en STAPS (niveau de performance, jeunes officiels UNSS, ...)

### 2. ORGANISATION et CONTENUS :

#### 2.1. Unité d'enseignement :

Une classe option EPS par niveau d'enseignement soit : une classe 2<sup>nd</sup>e option, une classe 1<sup>ère</sup> option, et une classe terminale option.

#### 2.2. Horaire :

3h par semaine réparties en 2 x 1h1/2.

#### 2.3. Activités sportives:

- Athlétisme 2<sup>nd</sup>e, 1<sup>ère</sup>, Tale

- Badminton. 2<sup>nd</sup>e, 1<sup>ère</sup>, Tale

- Musculation : 2<sup>nd</sup>e

- Natation : 1<sup>ère</sup> et/ou Tale

- Autre activité de découverte (opposition, gymnique...)

en Tale L'engagement sur les 2 créneaux est obligatoire.

Les évaluations se font pour chaque activité à chaque trimestre.

### 3. RECRUTEMENT :

La pratique sportive optionnelle est à la fois une DECOUVERTE/SPECIALISATION et un « ETAT D'ESPRIT ». La volonté de progresser et de travailler est essentielle.

L'accès à l'option EPS est réservé à des élèves :

- Motivés par les pratiques physiques en général, et particulièrement pour celles sélectionnées par l'établissement,
- ayant un goût prononcé pour l'effort physique, le travail en autonomie et en groupe.
- Des élèves avec de bonnes qualités sportives et athlétiques.

Des tests seront organisés pour sélectionner si besoin les candidats.

Un élève se « révélant » au cours du 1<sup>er</sup> trimestre, ne pas correspondre à ce « profil » peut être invité à quitter l'Option EPS.

Même s'il est **obligatoire de s'inscrire dès la 2<sup>nd</sup>e, l'accès à l'option EPS est toutefois encore possible en 1<sup>ère</sup> dans certains cas exceptionnels.**

**Aucune inscription nouvelle ne peut être acceptée en terminale.**

L'inscription à l'option sportive est un engagement : tout abandon est impossible après la Toussaint. Il doit impérativement être motivé par écrit auprès du chef d'établissement.

### 4. CONTRAT :

L'inscription à l'Option implique donc pour l'élève le respect des REGLES DE FONCTIONNEMENT suivantes :

- **PRESENCE OBLIGATOIRE** aux cours : c'est un engagement.

- **INSCRIPTION OBLIGATOIRE à l'AS** : implication forte

dans les Activités de l'association Sportive (Cross, Athlétisme et Badminton : compétition obligatoire), la participation aux autres activités étant fortement recommandée (plein air, sports collectifs...)

**Il est donc indispensable de pouvoir se libérer le mercredi après-midi !**

### 5. OPTION EPS et EVALUATION :

Une note est portée sur le bulletin scolaire chaque trimestre.

- **STRATEGIE BACCALAUREAT** : Les moyennes de l'option comptent dans le Contrôle Continu et donc pour l'obtention du bac.

- **POST BAC** : Pour intégrer la filière STAPS, il est fortement recommandé d'avoir suivi l'option EPS sur le lycée ( Formation de jeunes officiels et pratique physique). Nous délivrons des attestations permettant d'être prioritaires.

### 6. STAGE et ACTIVITES PHYSIQUE de PLEINE NATURE :

Lorsque les conditions le permettent, un stage et/ou des sorties de découverte des activités physiques de pleine nature pourront être proposés aux élèves optionnaires. Une participation financière sera demandée aux familles des participants.